

## La situation à Rennes 1, Faculté de Droit et Science politique

- En 1996 est ouverte une licence 3 de science politique (jusqu'alors n'existait qu'une maîtrise et un DEA).

Le nombre de titulaires est alors : de 4 PU et 4 MCF : soit **8 titulaires** en science politique, dont **4 PU** pour un enseignement **de la L3 au DEA**.

- A la rentrée 2019 : suite au départ à la retraite d'un PR, il n'y a plus que **1 PU** (qui est par ailleurs doyen) et **6 MCF**.

Pourtant, depuis 2017 existe une **licence intégrale** en science politique (de la L1 à la L2).

- A la rentrée 2020 : il n'y aura plus **qu'un seul PU** (le doyen) et **5 MCF** (départ à la retraite d'une MCF).

Donc, désormais avec une licence intégrale, un Master et deux M2, bref, un **enseignement de la L1 au M2**, nous ne compterons plus que **6 titulaires** en science politique, dont **un seul PU avec décharge**, car **doyen** de la faculté de Droit et Science politique.

**L'encadrement de nouveaux doctorants** repose sur le seul doyen, PU, et sur une MCF HDR. Là où, en 1996, il y avait 4 PU...! Nous avons par ailleurs **1,5 poste d'ATER** (un support plein et un demi autre semestrialisé)

La situation est telle que nous devons recruter de plus en plus de vacataires et collègues en poste dans d'autres institutions, tant pour faire nos cours magistraux que nos TD. Mais ceux-ci manquent parfois à l'appel. Nous multiplions les heures supplémentaires et les directions de diplômes et autres charges administratives et pédagogiques. Nous sommes souvent en situation de crise et d'urgence, devant gérer la difficulté à travailler avec beaucoup de vacataires, dont la précarité explique qu'ils soient parfois obligés, au dernier moment, de bifurquer vers d'autres emplois plus stables.

L'université Rennes 1 a traversé des difficultés financières ces dernières années, et son retour à l'équilibre financier a nécessité une politique de gel des postes. Mais elle n'est pas la seule responsable de cette situation dramatique. Un poste PU en 46.1 a été demandé cette année, mais il a été refusé par le ministère, au nom du contingentement. Il nous a été demandé de mettre le poste à l'agrégation.

En attendant, nous devons affronter, à la rentrée 2020, une situation très préoccupante. Face à cette situation, l'une des possibilités serait la fermeture d'une année de licence. Celle-ci serait dramatique, bien sûr, pour les étudiants. Au pire, une autre solution pourrait consister à supprimer des cours magistraux de science politique et à les remplacer par des cours de droit. C'est alors la nature même de nos diplômes qui serait compromise. Mais en l'état actuel des choses, nous n'entrevoions pas de solution miracle...

*Christine Guionnet, MCF HDR en science politique*